REGLES PARTICULIERES

MOTO CROSS FEMININ NATIONAL

BAUGE EN ANJOU

LE SAMEDI 26 MAI 2018

ARTICLE 1-PILOTES ADMISES

Peuvent participer toutes pilotes titulaires d'une licence NCO, NJ3, NJ3C, LJ A1 délivrée par la FFM.

Classes admises:

MX1: à partir de 15 ans- Motos de 125 à 500 cc 2 temps ou de 251 à 650 cc 4 temps

MX2: à partir de 15 ans - Motos de 100 cc à 150 cc 2 temps ou de 175 à 250 cc 4 temps

ARTICLE 2-EPREUVES

45 motos maximum sont admises

L'épreuve de déroule sur 3 manches et chaque manche se déroule sur 15 mn + 1 tour

ARTICLE 3- ENGAGEMENT

Engagement à l'épreuve : 32 € par le site https://ffm.engage-sports.com/

Pour les pilotes participantes au championnat de ligue des Pays de la Loire l'engagement se fait sur la page engagesport du ligue 125 du 27 mai 2018.

A charge du responsable du championnat de ligue 125 de prévenir les pilotes concernées qu'elles rouleront le samedi 26 mai 2018

Pour les pilotes hors ligue Pays de la Loire l'engagement se fait à partir de cette page

ARTICLE 4- CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Chaque pilote et machine devront avoir passé le contrôle administratif et le contrôle technique avant d'emprunter la piste

ARTICLE 5- CHRONOMETRAGE

Le chronométrage se fera par transpondeurs

ARTICLE 6- CLASSEMENTS

Le classement général récompensera les 3 premières pilotes.

Un classement spécifique sera fait pour les pilotes participant au championnat de ligue Pays de la Loire féminin ; les points marqués seront pris en compte dans le classement final de ce championnat